

MINISTERE DE LA FORET, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

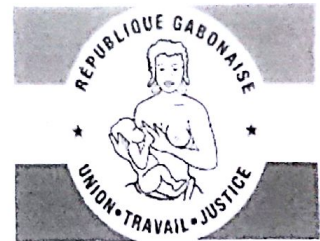
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROGRAMMATION,
DE LA REGLEMENTATION ET DE LA COMMUNICATION

SERVICE DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTENTIEUX

N° _____/MFEPN/SG/DGF/DEPRC/SRC



/--)) RRETE

N° 105 /MFEPN/SG/DGF/DDF/SACF
FIXANT LE MODELE DE CAHIER DE CHARGES
CONTRACTUELLES

Le Ministre;

Vu la constitution ;

Vu la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la n°011/2012 du 08 janvier 2013 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2013 ;

Vu le décret n°0033/PR du 24 janvier 2014 portant nomination de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°0040/PR du 28 février 2014 portant nomination des membres du Gouvernement de la République ;

Vu le décret n°0460/PR/MEF du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;

Vu les nécessités de service ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Le présent arrêté fixe le modèle de Cahier de Charges Contractuelles prévu à l'article 251 de la loi 16/01 sus visée.

Article 2 :

Le Cahier de Charges Contractuelles est conforme au modèle repris en annexe du présent arrêté.

Article 3 :

Le Directeur Général des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Libreville, le 05/07/2016



Noël Nelson MESSONE